



Précis de doctrine chrétienne

25. La justification

1. La nature et les éléments de la justification
 - a. Le pardon des péchés
 - b. L'adoption comme enfants de Dieu
2. L'instant de la justification
3. Les objections à cette doctrine
4. Textes bibliques
5. Étude personnelle
6. Questions

1. La nature et les éléments de la justification

Nous appelons justification cet acte légal de Dieu par lequel il déclare juste le pécheur, sur la base de la justice parfaite de Jésus-Christ. Ce n'est pas un acte ou un processus de renouvellement comme la régénération, la conversion ou la sanctification, et elle n'affecte pas la condition du pécheur, mais son état. Elle est différente de la sanctification sur un certain nombre de points. Elle a lieu en dehors du pécheur, au tribunal de Dieu, ôte la faute et la culpabilité du péché et est un acte complet qui a lieu une fois pour toutes; alors que la sanctification a lieu dans l'homme pécheur, elle ôte la pollution du péché et est un processus qui dure tout au long de la vie. La justification comporte deux éléments :

a. Le pardon des péchés

Le pardon des péchés est accordé sur la base de la justice de Jésus-Christ. Le pardon offert s'applique au pécheur pour tous les péchés, passés, présents et futurs. Aussi, il ne requiert pas de répétition (Ps 103.12; És 44.22; Rm 5.21; 8.1,32-34; Hé 10.14). Ceci ne signifie pas que nous n'avons plus besoin de demander le pardon de nos offenses, car la conscience de la culpabilité demeure, créant un sentiment de séparation qui rend nécessaire la recherche répétée de l'assurance consolante du pardon (Ps 25.7; 32.5; 51.3-4; Mt 6.12; Jc 5.15; 1 Jn 1.9).

b. L'adoption comme enfants de Dieu

Par cet acte de justification, Dieu adopte les croyants en tant que ses enfants, les place dans une position qui leur donne tous les droits qui appartiennent à ses enfants, y compris le droit à l'héritage éternel (Rm 8.17; 1 Pi 1.4). Ainsi, la filiation légale des croyants doit être distinguée de leur filiation morale au moyen de la régénération et de la sanctification. Les deux sont indiquées dans certains textes des Écritures (Jn 1.12-13; Rm 8.15-16; Ga 4.5-6).

2. L'instant de la justification

Le mot justification n'est pas toujours employé dans le même sens. Certains parlent même d'une quadruple justification : une justification dans l'éternité, une justification par la résurrection du Christ, une justification par la foi et finalement une justification publique lors du jugement dernier. Cela signifie qu'en un sens idéal, la justice du Christ serait déjà mise sur le compte des croyants dans le conseil de la rédemption et, par conséquent, depuis l'éternité. Mais ce n'est pas ce qu'entend la Bible par la justification du pécheur. Nous devons distinguer entre ce qui a été décrété lors du conseil éternel de Dieu et ce qui a été réalisé au cours de l'histoire. Nous avons, de même, une raison de parler de la justification par la résurrection du Christ. En un sens, on peut affirmer que la résurrection fut la justification du Christ et qu'en lui, l'ensemble du corps du Christ a été justifié. Mais ceci fut une transaction générale et purement objective, qu'il convient de ne pas confondre avec la justification personnelle du pécheur.

Lorsque la Bible parle de la justification du pécheur, elle se réfère habituellement à l'application et à l'appropriation personnelle de la grâce justifiante de Dieu. Il est habituellement affirmé que nous sommes justifiés par la foi, ce qui implique que nous le sommes au moment où nous acceptons le Christ par la foi. La foi est alors appelée l'instrument ou le moyen d'appropriation de la justification. Par la foi, l'homme accepte pour lui-même la justice du Christ, et c'est sur ce fondement qu'il est justifié devant Dieu. La foi justifie dans la mesure où elle prend possession du Christ (Rm 4.5; Ga 2.16). Nous devons nous garder de l'erreur des catholiques romains et des arminiens, selon lesquels l'homme est justifié sur la base de sa propre justice ou à cause de sa foi. La justice ou la foi de l'homme ne peut jamais devenir le fondement de sa justification. Ceci ne peut se trouver qu'en la parfaite justice de Jésus-Christ (Rm 3.24; 10.4; 2 Co 5.21; Ph 3.9).

3. Les objections à cette doctrine

Diverses objections ont été soulevées contre cette doctrine biblique. On dit que si l'homme est justifié sur la base des mérites du Christ, il n'est plus sauvé par la grâce. Pourtant, la justification, avec tout ce qu'elle implique, est une œuvre gracieuse de Dieu. Le don du Christ, le fait que Dieu nous impute la justice de ce dernier et la manière dont il traite avec les pécheurs comme s'ils étaient justes, tout cela est grâce, du début à la fin. On dit de même qu'il est indigne pour Dieu de déclarer les pécheurs justes. Cependant, Dieu ne déclare pas qu'ils sont justes eux-mêmes, mais plutôt qu'ils sont revêtus de la justice du Christ. Enfin, on dit que cette doctrine aurait pour effet de rendre les gens indifférents quant à leur vie morale. S'ils sont justifiés sans aucune considération des œuvres, pourquoi devraient-ils se soucier de leur piété? À ceci, il faut répondre que la justification jette les fondements d'une vie de relation avec le Christ, et c'est ce qui peut donner la meilleure garantie d'une véritable vie de piété. L'homme qui vit réellement en union avec le Christ ne peut pas rester moralement indifférent (Rm 3.5-8).

4. Textes bibliques

a. La justification en général

« Ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ » (Rm 3.24). « Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu » (2 Co 5.21).

b. La justification par la foi et non par les œuvres

« Car nous comptons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi » (Rm 3.28). « Quant à celui qui ne fait pas d'œuvre, mais croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée comme justice » (Rm 4.5). « Sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ, et non par les œuvres de la loi, parce que nul ne sera justifié par les œuvres de la loi » (Ga 2.16).

c. La justification et le pardon des péchés

« Heureux celui dont la transgression est enlevée, dont le péché est pardonné! Heureux l'homme à qui l'Éternel ne tient plus compte de sa faute, et dans l'esprit duquel il n'y a point de fraude! » (Ps 32.1-2). « Vous donc frères, sachez-le bien : par lui le pardon des péchés vous est annoncé, et en lui quiconque croit est justifié de tout ce dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse » (Ac 13.38-39).

d. L'adoption des enfants, héritiers de la vie éternelle

« Mais à tous ceux qui l'ont reçue [la Parole = Jésus], elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom » (Jn 1.12). « Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être aussi glorifiés avec lui » (Rm 8.17). « Mais lorsque les temps furent accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la loi, pour que nous recevions l'adoption » (Ga 4.4-5).

e. La justification fondée sur la justice du Christ

« Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, attestée dans la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient » (Rm 3.21-22). « Ainsi donc, comme par une seule faute la condamnation s'étend à tous les hommes, de même par un seul acte de justice, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes » (Rm 5.18).

5. Étude personnelle

1. Quels sont les fruits de la justification dans Romains 15.1-5?
2. Jacques enseigne-t-il que l'homme est justifié par les œuvres? (Jc 2.21-25).

3. Quelles sont les objections à la doctrine de la justification que Paul mentionne en Romains 3.5-8?

6. Questions

1. Qu'est-ce que la justification?
2. En quoi diffère-t-elle de la sanctification?
3. Quels en sont les éléments?
4. Jusqu'à quel point les péchés sont-ils pardonnés par la justification?
5. Pourquoi les croyants doivent-ils encore prier pour le pardon des offenses?
6. Qu'est-ce qui est inclus dans l'adoption filiale?
7. Pouvons-nous parler d'une justification éternelle ou d'une justification à la résurrection du Christ?
8. Quel est le rapport entre la foi et la justification?
9. Quel est le fondement de la justification? Quelle est la notion arminienne?
10. Quelles sont les objections soulevées contre elle? Répondre à ces objections.

Louis Berkhof, professeur de théologie

Révélation et connaissance du salut. Perspectives Réformées, 1981. Traduit et utilisé avec permission de *Summary of Christian Doctrine*.

L'auteur (1873-1957) a été pasteur réformé et professeur de théologie systématique au Calvin Theological Seminary à Grand Rapids, Michigan, États-Unis.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))